

24.06.2014 - 13:50 Uhr

Le marché gazier suisse à l'aube de nouvelles réglementations

Zurich (ots) -

« Le gaz naturel demeure une source d'énergie importante pour la Suisse », a déclaré la conseillère fédérale Doris Leuthard lors de son exposé prononcé à l'occasion de la 42ième assemblée générale de Swissgas à Berne. Au cours de l'exercice 2013, la société d'achat des fournisseurs suisses de gaz naturel a importé environ 9 % de gaz naturel en plus que l'année précédente en raison des conditions météorologiques plutôt fraîches et du prix avantageux de son portefeuille.

Environ deux tiers du gaz naturel importé par Swissgas (20 500 milliards de kilowattheures) provenaient de gisements de l'UE et de Norvège. Le tiers restant était constitué de gaz provenant de régions plus éloignées comme la Russie ou l'Afrique du Nord. Swissgas ne traite pas directement avec les fournisseurs de ces régions.

Instaurer la sécurité juridique sur le marché du gaz

Comme l'a fait remarquer le président du conseil d'administration, Christoph Stutz, dans son exposé d'introduction avec le thème de l'accès au réseau et l'élaboration de la convention de branche y afférente entre l'industrie du gaz et les gros consommateurs, le travail n'a pas manqué pour Swissgas non plus. Il est réjouissant que la Commission de la concurrence (COMCO) ait clôturé l'enquête préalable sur la convention de branche avec l'industrie sans procéder à une enquête approfondie. Elle a ainsi confirmé la qualité du travail réalisé. L'industrie du gaz espère néanmoins une élaboration rapide de réglementations légales, car le secteur a besoin de sécurité juridique, en particulier pour les nombreux fournisseurs de gaz. La ministre de l'énergie Doris Leuthard a confirmé l'intention du Conseil fédéral d'intégrer la création d'une loi sur le marché du gaz dans la législature 2015-2019. La réglementation légale du marché du gaz, respectivement de l'approvisionnement en gaz, doit se dérouler de manière réfléchie et dans un cadre ordonné. Cela va prendre du temps. « Nous estimons qu'il est donc important que la convention de branche continue à être développée en parallèle, afin qu'elle permette de faire la transition jusqu'à ce qu'une loi sur l'approvisionnement en gaz voie le jour ». Cette convention est un instrument judicieux permettant l'autorégulation et la libéralisation du marché gazier. Elle est une base importante pour la future loi. Je me réjouis donc que la branche se soit prononcée en faveur du développement de la convention de branche. »

De plus en plus de gaz naturel sans indexation sur le prix du pétrole

Dans ses explications relatives au cours des affaires, le directeur général de Swissgas, Ruedi Rohrbach, a fait remarquer que l'approvisionnement suisse en gaz naturel ne se caractérisait pas du tout par une indexation sur le prix du pétrole. Aujourd'hui, une bonne moitié de l'approvisionnement suisse en gaz naturel est réalisée sur des marchés à terme et des marchés spot, le reste étant régi par des contrats de longue durée dans un souci d'assurer une sécurité d'approvisionnement sur un vaste secteur géographique. Ces contrats aussi sont déjà liés en grande partie aux prix des marchés spot et à terme. Au total, seul environ un tiers de l'ensemble des achats se base encore sur des contrats indexés sur le prix du pétrole et cette proportion continuera à diminuer dans un proche avenir.

Contact:

Ruedi Rohrbach, dir. général, tél. +41 44 288 34 00,
rohrbach@swissgas.ch / www.swissgas.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004632/100758050> abgerufen werden.